

## **TRAPP - Training for APPrentices - ERASMUS+**

aux côtés des Apprentis en Formation professionnelle!

La France a récemment modifié le cadre juridique de la mobilité et distingue désormais les mobilités jusqu'à 4 semaines et les mobilités de plus de 4 semaines. Dans ce dernier cas, le contrat d'apprentissage est « mis en sommeil » et l'apprenti se voit appliquer la réglementation du pays d'accueil, cela concerne

- La santé et sécurité au travail
- La rémunération
- La durée du travail
- Le repos hebdomadaire et les jours fériés

L'originalité du projet TRAPP est de mettre en œuvre une mobilité longue pour les apprentis (2 mois) totalement intégrée au cursus de formation.

Préalablement à la réalisation de ces périodes de mobilité, il a été nécessaire de clarifier le cadre juridique des différentes mobilités afin de sécuriser la situation des entreprises d'envoi et d'accueil et celle des apprentis.



Dans 3 des 4 pays participants au projet : l'Allemagne, la France et l'Italie, les apprentis sont salariés liés par un contrat de travail à leur entreprise. En Finlande, les apprentis ont le statut d'étudiants et font des stages en entreprise.

Dans chaque pays, la mobilité des apprentis est autorisée par la réglementation mais le cadre juridique de celle-ci est plus ou moins précis.









L'Allemagne et l'Italie prévoient que la mobilité se déroule dans le cadre d'une convention de mise à disposition entre l'entreprise d'envoi et l'entreprise d'accueil. L'apprenti reste salarié de l'entreprise d'origine qui continue à lui verser son salaire et à assurer sa couverture sociale. L'entreprise d'accueil quant à elle s'engage à respecter la réglementation applicable dans le pays d'accueil notamment en matière de durée de travail, repos hebdomadaire et quotidien, respect des règles d'hygiène et de sécurité...

La Finlande prévoit que les stages d'application des étudiants puissent se réaliser dans des entreprises européennes.

Les fiches techniques sont téléchargeables sur : <a href="https://www.cma-lyon.fr/se-former/europe/trapp">https://www.cma-lyon.fr/se-former/europe/trapp</a>

Prochain Comité de Pilotage : Mercredi 3 et Jeudi 4 juin 2020 à Espoo (Finlande) !



















